



Contestation de charges d'eau en logement hlm.

Par **dada591**, le **21/04/2009** à **19:43**

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement HLM depuis bientôt 5 ans. Alors qu'avant l'eau était gérée par un prestataire étranger à mon bailleur, celle-ci a été reprise depuis janvier par le nouvel organisme HLM repreneur de mon immeuble. Je dois payer en charges fixes d'eau un montant 3 fois plus élevée qu'auparavant alors qu'aucun relevé n'a été effectué (ma consommation était contrôlée chaque trimestre par cet organisme) bien que chaque locataire dispose d'au moins 2 compteurs. J'ai payé en 2 mois les 3/4 de mon montant de consommation annuel habituel. Trouvant le procédé arbitraire je souhaiterais savoir comment contester cet état de fait?

De plus depuis quinze jours j'essaie vainement d'entrer en contact avec mon conseiller commercial qui ne souhaite pas prendre mes appels, et n'y donne aucune suite. Je précise que jusqu'à aujourd'hui je n'avais aucun litige avec cet organisme.
D'avance merci.